

Bourges, 11 janvier 2024

Au STEMO BERRY :
PAS DE DIALOGUE AVEC LES AGENTS,
C'EST LE 49-3 EN PERMANENCE
ET LA MULTIPLICATION DES ... PERMANENCES

Après avoir supprimé sans justification réelle et sans concertation aucune avec l'équipe éducative de l'UEMO de Bourges la sectorisation des mesures, la direction du STEMO Berry « récidive » et passe à nouveau en force à l'instar du gouvernement en place en imposant, du jour au lendemain, de nouvelles permanences pour les éducateurs. Le 49-3 semble donner des idées à la hiérarchie qui se moque bien de l'avis des agents et ose même leur rétorquer qu'ils sont là également « pour pallier aux dysfonctionnements de la juridiction » (sic) au nom de la continuité du service public.

Outre la permanence classique bien connue sous l'acronyme PEAT (permanence éducative auprès du tribunal) et celle des RRSE mise en place lors de l'effectivité du CJPM (permanence le mardi matin et le vendredi matin pour les RRSE avant l'audience de culpabilité), la direction en impose non pas une nouvelle mais deux nouvelles : une permanence éducative sur le service tous les jours, une permanence pour les réparations pénales les mardi après-midi et vendredi après-midi.

Alors que la note de service sur la permanence éducative a été présentée lors d'une réunion STEMO Berry le 17 novembre 2023 comme un document de travail et cela sous-entend de fait qu'un temps d'explicitation et de concertation était envisagé, aucune réunion n'a été prévue à cet effet et, cerise sur le gâteau, la veille des vacances un tableau apparaît sur les boîtes mail avec mise en place de la permanence à compter du 08 janvier 2024. Passez de bonnes fêtes les éducateurs !!!

Or, nous avons beaucoup de choses à dire sur cette permanence « bouche-trou » qui arrange bien la hiérarchie tant ce qui peut être demandé à l'agent de permanence est considérable...

Par ailleurs, est-il judicieux de prévoir 2 demi-journées de permanence par semaine pour les réparations pénales ?

Alors qu'un travail est en cours concernant les normes, l'administration rajoute toujours de nouvelles tâches et n'en supprime aucune. Désormais en milieu ouvert, c'est 25 jeunes en charge, plus la PEAT, plus la permanence éducative, plus la permanence réparation pénale, plus les différents stages à mettre en place... sans oublier de proposer en plus des projets, de passer un temps important au tribunal, de passer un temps conséquent face à l'ordinateur pour toutes les tâches chronophages que nous impose l'administration outre les rapports d'évolution des jeunes, d'accepter d'être tuteur ou correspondant (sport, culture, laïcité...), de consacrer du temps aux stagiaires (PJJ, auditeurs de justice...), de s'occuper aussi des véhicules administratifs faute de personnel dédié...

Les conditions de travail se dégradent de plus en plus et interrogent quant au sens de notre mission, tant nous sommes malheureusement de moins en moins avec les jeunes que nous devons accompagner, tant nous sommes accaparés par toutes ces tâches qui s'amoncèlent.

Après calcul, les éducateurs passeront près d'un tiers de leur temps en permanence !!!

**HALTE À LA MULTIPLICATION DES PERMANENCES
QUI RASSURENT LES CADRES MAIS NOUS ELOIGNENT
DE NOTRE CŒUR DE MISSION**

**LAISSEZ-NOUS DU TEMPS POUR VOIR LES JEUNES ET LES
FAMILLES ET EXERCER VRAIMENT LES SUIVIS ÉDUCATIFS**

**BATTONS-NOUS POUR BAISSEZ LES NORMES ET NE
PAS DEVENIR PAR AILLEURS UN SPIP MINEURS**